

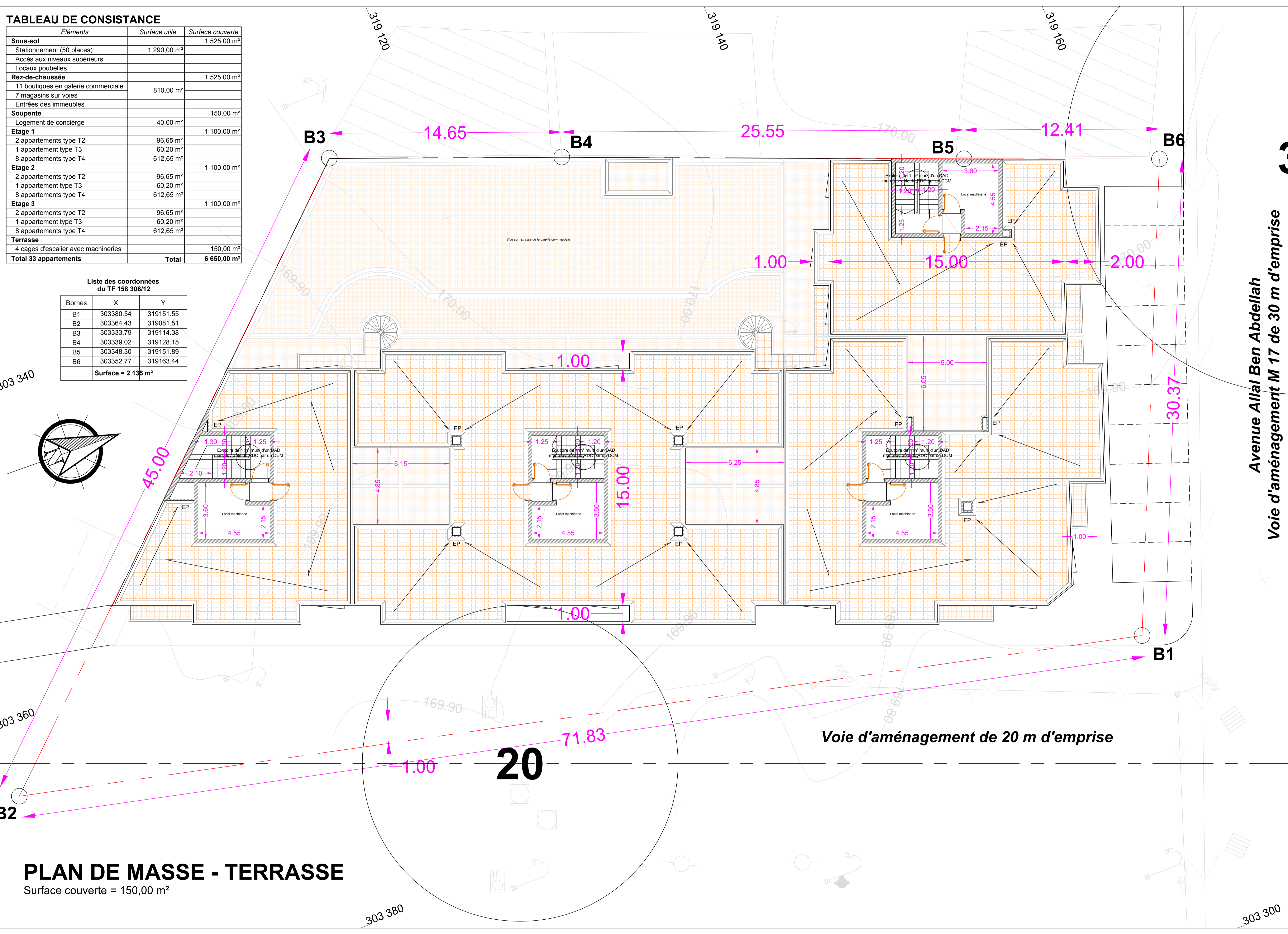
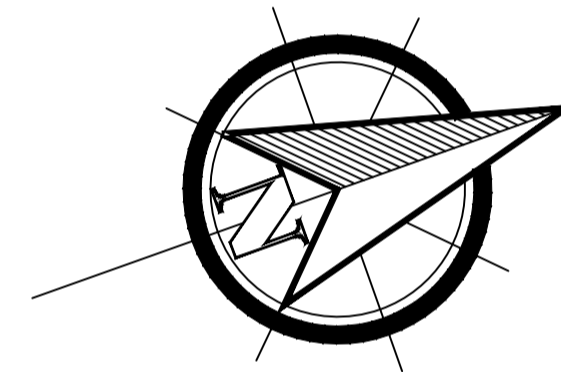


TABLEAU DE CONSISTANCE

Éléments	Surface utile	Surface couverte
Sous-sol		1 525,00 m ²
Stationnement (50 places)	1 290,00 m ²	
Accès aux niveaux supérieurs		
Locaux poubelles		
Rez-de-chaussée		1 525,00 m ²
11 boutiques en galerie commerciale	810,00 m ²	
7 magasins sur voies		
Entrées des immeubles		
Soupeinte		150,00 m ²
Logement de concierge	40,00 m ²	
Etage 1		1 100,00 m ²
2 appartements type T2	96,65 m ²	
1 appartement type T3	60,20 m ²	
8 appartements type T4	612,65 m ²	
Etage 2		1 100,00 m ²
2 appartements type T2	96,65 m ²	
1 appartement type T3	60,20 m ²	
8 appartements type T4	612,65 m ²	
Etage 3		1 100,00 m ²
2 appartements type T2	96,65 m ²	
1 appartement type T3	60,20 m ²	
8 appartements type T4	612,65 m ²	
Terrasse		150,00 m ²
4 cages d'escalier avec machineries		150,00 m ²
Total 33 appartements	Total	6 650,00 m²

Liste des coordonnées du TF 158 306/12

Bornes	X	Y
B1	303380.54	319151.55
B2	303364.43	319081.51
B3	303333.79	319114.38
B4	303339.02	319128.15
B5	303348.30	319151.89
B6	303352.77	319163.44
Surface = 2 135 m²		



PLAN DE MASSE - TERRASSE

Surface couverte = 150,00 m²

ENGAGEMENTS DU PROMOTEUR

Le Promoteur s'engage à respecter les dispositions de l'article N° 11 de la loi 25-90 et l'article N° 44 de la loi 57-19 (BO N° 7006 du 22/06/21) Il s'engage à établir par un bureau d'étude agréé, le dossier technique relatif aux travaux de viabilisation suivants :

- La réalisation des voies d'aménagement,
- L'assainissement,
- L'alimentation en eau potable,
- Le raccordement électrique et l'éclairage public,
- L'équipement téléphonique,
- La construction et le revêtement des trottoirs.

Ces travaux de viabilisation du projet seront réalisés par des entreprises agréées.

Il s'engage à céder au domaine public communal la partie du terrain sur les voies d'aménagement et les réseaux d'eau, d'égouts et d'électricité, lors de la délivrance du certificat de conformité du projet

30

Avenue Allal Ben Abdellah
Voie d'aménagement M 17 de 30 m d'emprise



SITUATION

ROYAUME DU MAROC
Wilaya de la Région Casablanca - Settat
Province de Médiouna
Commune Urbaine de Médiouna

OPERATION "MEDIOUNA HILLS"
CONSTRUCTION D'UN GROUPEMENT D'HABITATIONS EN R+3/SOUS-SOL
CREATION D'UNE GALERIE COMMERCIALE AU RDC
Avenue Allal Ben Abdellah, Médiouna

Référence foncière	Titre foncier N° 158 306/12	Zonage du PA	Zone B, secteur B3
--------------------	-----------------------------	--------------	--------------------

Maître d'Ouvrage	Société AL OMRANE CASABLANCA SETTAT SA Bd Raphael, 20100 Casablanca	
Architecte auteur de l'œuvre	Mohamed Essaid BENKIRAN Architecte DPLG - Urbaniste Autorisation du SCG N° 484 Espace Communs, 179, bd de la Résistance 20250 Casablanca	Cachet et signature 23 octobre 2023

Planche N°	1	DAC	Situation et plan de masse - terrasse
Version N°	2.4		

Index des plans	Echelles	Index des plans	Echelles
Situation	1/2 000		
Plan de masse - terrasse	1/100		

Cadre réservé à l'administration

RAPPELS JURIDIQUES IMPORTANTS

1. Le présent dossier d'urbanisme est une œuvre intellectuelle protégée par la loi N° 105-102 du 15 novembre 1427 (14 février 2005) portant promulgation de la loi N° 24-05 modifiant et complétant la loi N° 2-00 relative aux droits de propriété intellectuelle et aux droits de l'homme.

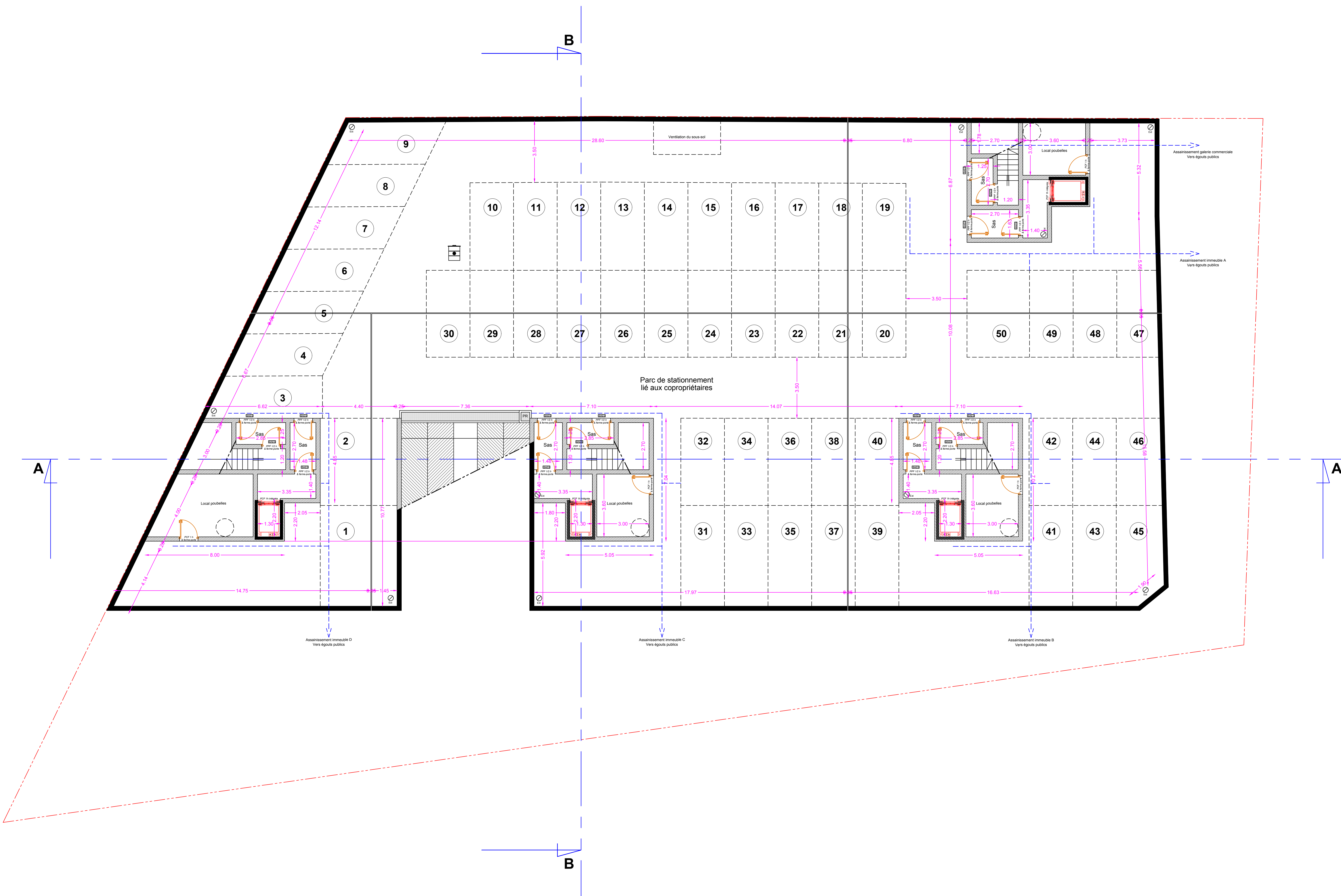
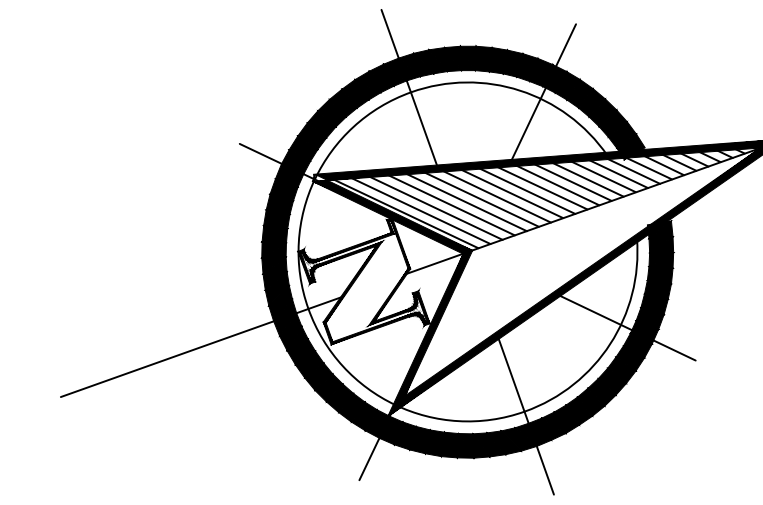
2. Dans tous les cas de figure, les droits d'auteur sont réservés par l'architecte auteur de l'œuvre.

3. L'œuvre est déposée au Centre National de la Propriété Industrielle (CNPI) en vertu de la loi N° 17-99 relative à la protection des droits de propriété intellectuelle.

4. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'architecte est formellement interdite.

5. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'architecte est formellement interdite.

6. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'architecte est formellement interdite.



Légende de sécurité incendie

Notice N° 09052023/Jldar
Classement du sous-sol : ERP - type PS, 1er groupe - 4ème catégorie
 Les éléments porteurs verticaux auront un degré de stabilité au feu (SF) 1h 30
 Les planchers auront un degré coupe-feu (CF) 1h
 Les escaliers auront toutes les parois de degré coupe-feu (CF) une heure
 Les revêtements des parois verticales, des rampants et des plafonds de la cage d'escalier seront classés M0
 Le revêtement de sol seront classés M4
 Les marches, volées et paliers des escaliers seront réalisés en matériaux incombustibles
 Les revêtements des marches et contremarches seront classés M3
 Les revêtements extérieurs des façades seront classés M3 aux étages et M2 en rez-de-chaussée

BAES Bloc autonome d'éclairage de sécurité
 EIA Robinet d'incendie Armé
 Ext Extincteur portatif polyvalent 13 A-21 B
 Bac de 100 litres de sable avec pelle

ROYAUME DU MAROC
 Wilaya de la Région Casablanca - Settat
 Province de Médiouna
 Commune Urbaine de Médiouna

OPERATION "MEDIOUNA HILLS"
CONSTRUCTION D'UN GROUPEMENT D'HABITATIONS EN R+3/SOUS-SOL
CREATION D'UNE GALERIE COMMERCIALE AU RDC
 Angle Avenue Allal Ben Abdellah (voie d'aménagement M 17 de 30 m) et voie de 15 m, Médiouna

Référence foncière Titre foncier N° 158 306/12 et partie du TF N° 91/48 Zonage du PA Zone B, secteur B3

Maître d'Ouvrage Société AL OMRANE CASABLANCA SETTAT SA
 Bd Raphael, 20100 Casablanca

Architecte auteur de l'œuvre Archimeb architectes & urbanistes
 Mohamed Essaïd BENKIRAN
 Architecte DPLG - Urbaniste
 Autorisation du SGG N° 484
 Espace Commons, 179, bd de la Résistance
 20250 Casablanca

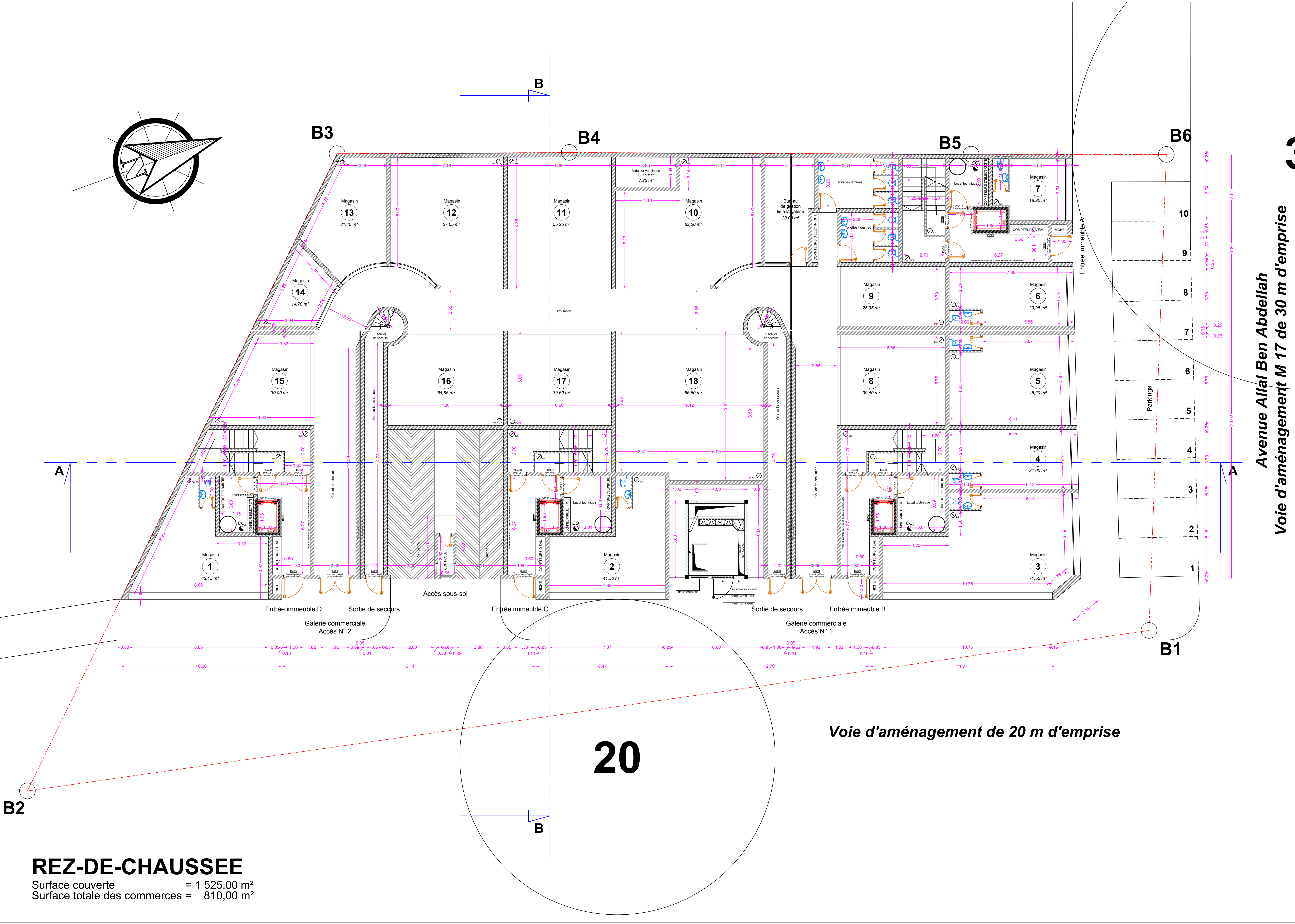
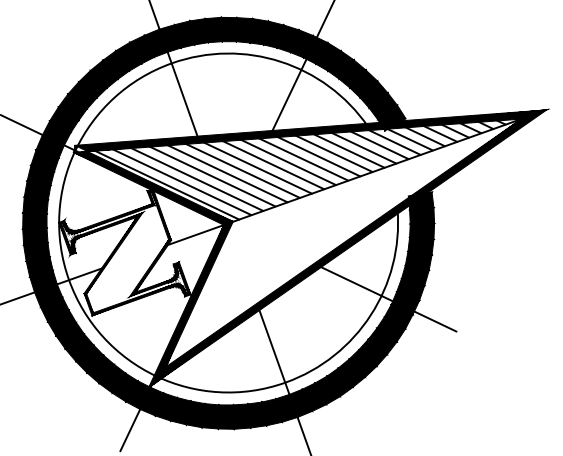
Cachet et signature
 23 octobre 2023

Planche N°	2	DAC	Sous-sol
Version N°	2.4		
Index des plans	Echelles	Index des plans	Echelles
Sous-sol	1/100		
Légende de sécurité incendie			

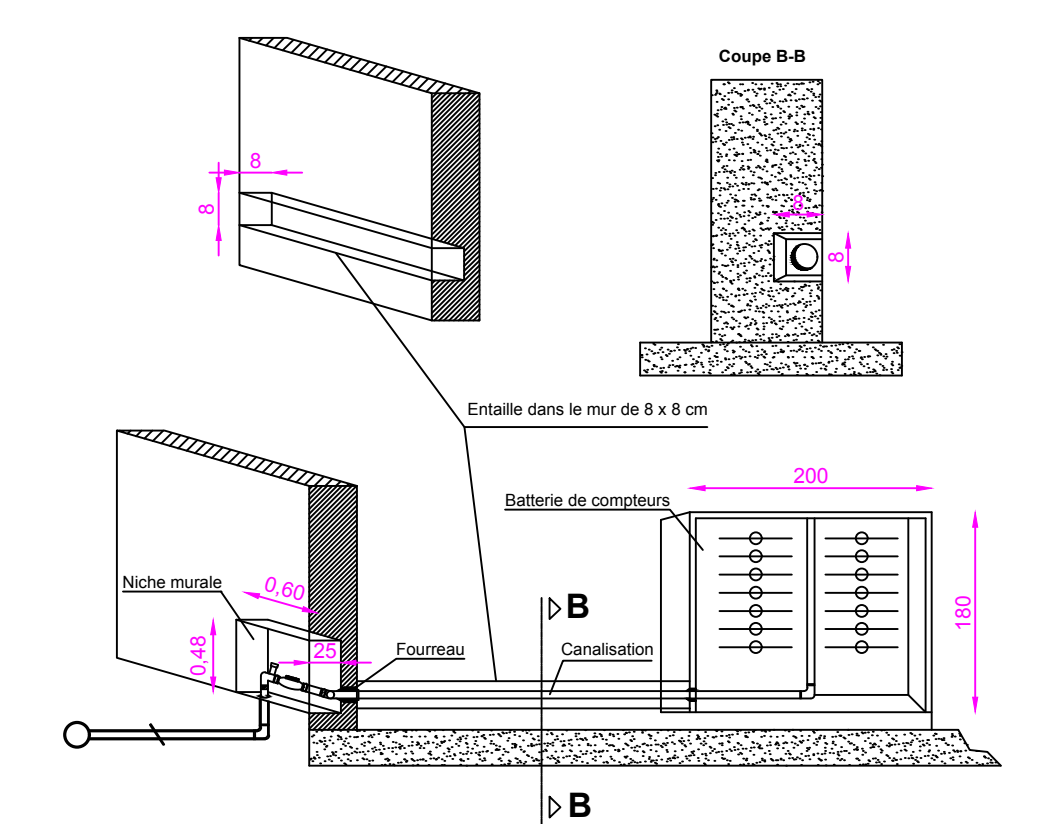
Cadre réservé à l'administration

RAPPEL JURIDIQUES IMPORTANTS
 1. Le présent rapport préliminaire est une œuvre architecturale protégée par le décret N° 1-05-192 du 15 septembre 2005 portant promulgation de la loi N° 34-05 modifiant et complétant la loi N° 2-00 relative aux droits d'auteur et droits voisins (BOC N° 4630 du 21 novembre 2005).
 Dans tous les cas de figure, les droits d'auteur sont réservés par l'architecte auteur de l'œuvre.
 Limitation de droit d'usage: le présent rapport préliminaire est destiné à être utilisé dans le cadre d'une procédure d'instruction administrative auprès des organismes publics habilités. Le maître d'ouvrage n'est pas autorisé à publier, sous quelque forme que ce soit, le contenu de ce document d'évaluation des travaux.
 2. Le recours à des logiciels spécialisés est obligatoire conformément aux lois et règlements en vigueur.
 3. Le maître d'ouvrage est tenu d'avertir l'architecte par lettre recommandée 15 jours avant la date prévue pour l'ouverture du chantier.

SOUS-SOL
 Surface couverte = 1 525,00 m²
 Surface utile pour le stationnement = 1 290,00 m² (50 places)



REZ-DE-CHAUSSEE
 Surface couverte = 1 525,00 m²
 Surface totale des commerces = 810,00 m²



Dispositions de distribution d'eau

Légende de sécurité incendie

- Notice N° 09052023/Jidar
Classement de la galerie commerciale : ERP - type M, 1er groupe - 4ème catégorie
- Les éléments porteurs verticaux auront un degré de stabilité au feu (SF) d'une heure
 - Les planchers auront un degré coupe-feu (CF) d'une heure
 - Les parois verticales des enveloppes des logements auront un degré coupe-feu (CF) d'une 1/2 heure
 - Les parois entre magasins auront un degré coupe-feu (CF) d'une heure
 - Les escaliers auront toutes les parois de degré coupe-feu (CF) une heure
 - Les blocs-portes palières desservant les logements seront pare-feu (PF) 1/4 heure
 - Les revêtements des parois verticales, des rampants et des plafonds de la cage d'escalier seront classés M0
 - Les revêtements des magasins seront classés M1 pour les plafonds, M2 pour les parois verticales et M4 pour les sols
 - Les marches, volées et paliers des escaliers seront réalisés en matériaux incombustibles
 - Les revêtements des marches et contremarches seront classés M3
 - Les revêtements extérieurs des façades seront classés M3 aux étages et M2 en rez-de-chaussée
 - Les magasins et les bureaux seront équipés d'alarmes de type 4
- Ext : Extincteur à eau pulvérisée de 6 litres
 - CO₂ : Extincteur au dioxyde de carbone
 - BAES : Bloc autonome d'éclairage de sécurité
 - DAD : Dispositif de Commande Manuelle du Détecteur Autonome Déclencheur (DAD)

ROYAUME DU MAROC
 Wilaya de la Région Casablanca - Settat
 Province de Médiouna
 Commune Urbaine de Médiouna

OPÉRATION "MEDIOUNA HILLS"
 CONSTRUCTION D'UN GROUPEMENT D'HABITATIONS EN R+3/SOUS-SOL
 CREATION D'UNE GALERIE COMMERCIALE AU RDC
 Angle Avenue Allal Ben Abdellah, Médiouna

Référence foncière : Titre foncier N° 158 306/12 Zonage du PA : Zone B, secteur B3

Maître d'Ouvrage : Société AL OMRANE CASABLANCA SETTAT SA
 Bd Raphael, 20100 Casablanca

Architecte auteur de l'œuvre : Mohamed Essaïd BENKIRAN
 Architecte DPLG - Urbaniste
 Autorisation du SGG N° 484
 Espace Commons, 179, bd de la Résistance
 20250 Casablanca

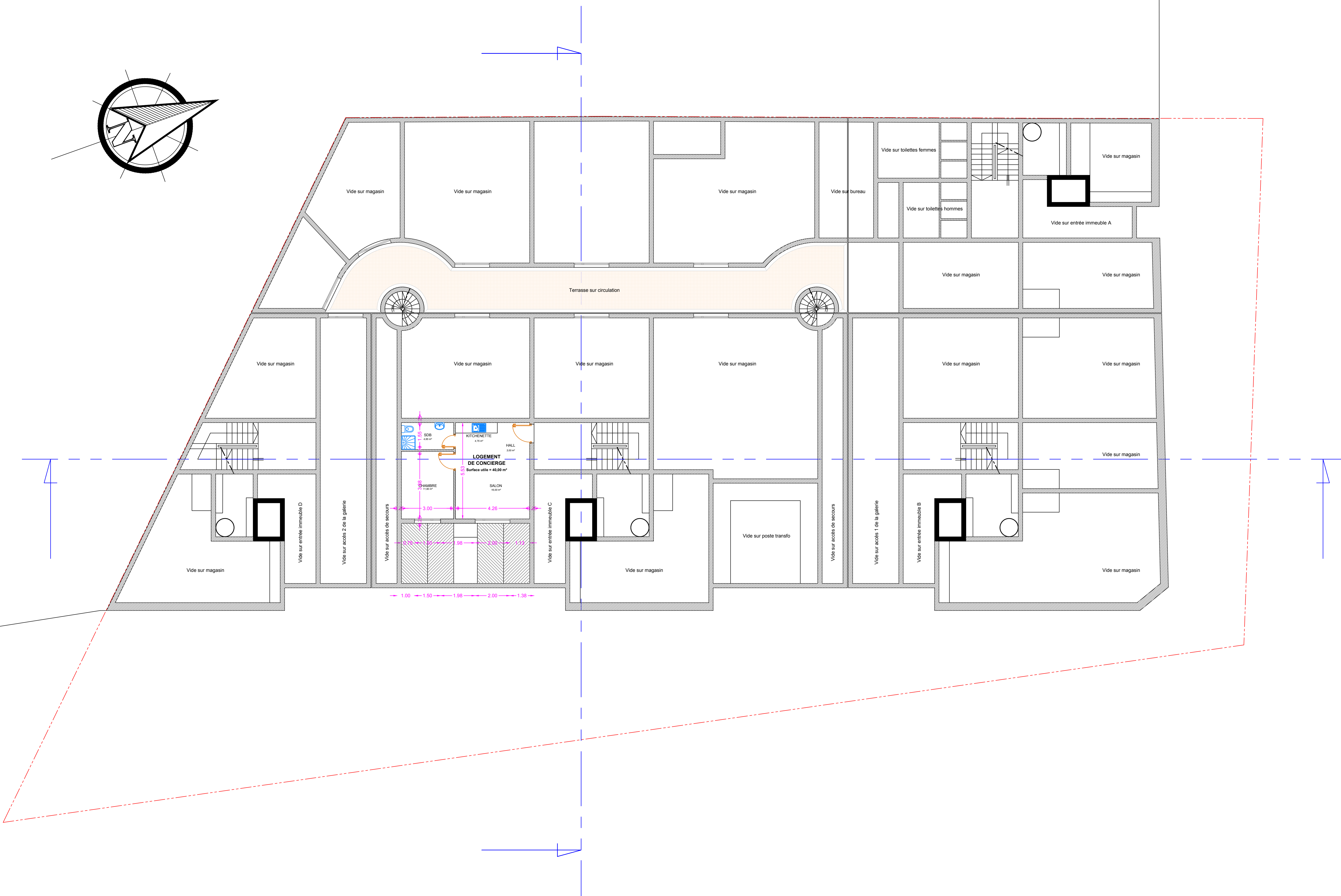
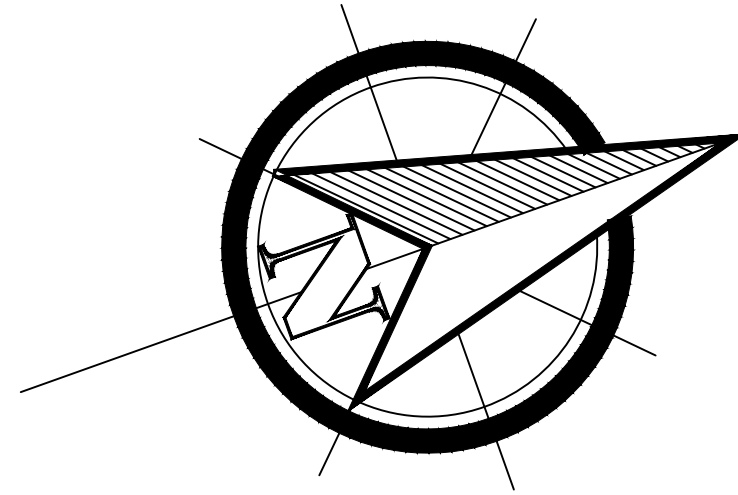
Cachet et signature : 23 octobre 2023

Planche N°	3	DAC	Rez-de-chaussée
Version N°	2.4		

Index des plans	Echelles	Index des plans	Echelles
Rez-de-chaussée	1/100		
Dispositions de distribution d'eau			
Légende de sécurité incendie			

Cadre réservé à l'administration

RAPPEL A JURIDIQUES IMPORTANTS
 1. Le présent rapport préliminaire est une œuvre artistique protégée par le droit d'auteur N° 1-05-192 du 15 septembre 1427 (14 février 2006) portant promulgation de la loi N° 24-05 modifiant et complétant la loi N° 2-00 relative aux droits d'auteur et droits voisins (BOC N° 4630 du 27 mars 2006).
 Dans tous les cas de figure, les droits d'auteur sont réservés par l'architecte auteur de l'œuvre.
 L'éditeur de cet ouvrage ne prend aucun engagement en matière de responsabilité administrative, juridique ou pénale. Le maître d'ouvrage n'est pas autorisé à publier, sous aucun prétexte, le contenu de cet ouvrage sans l'autorisation écrite de l'architecte auteur de l'œuvre.
 2. Le recours à des logiciels spécialisés est obligatoire conformément aux lois et règlements en vigueur.
 3. Le maître d'ouvrage est tenu d'assurer l'architecte par lettre recommandée 15 jours avant la date prévue pour l'ouverture du chantier.



Légende de sécurité incendie
 Notice N° 09052023/Jidar

Classement de la galerie commerciale : ERP - type M, 1er groupe - 4ème catégorie

Les éléments porteurs verticaux auront un degré de stabilité au feu (SF) d'une heure

Les planchers auront un degré coupe-feu (CF) d'une heure

Les parois verticales des enveloppes des logements auront un degré coupe-feu (CF) d'une 1/2 heure

Les parois entre magasins auront un degré coupe-feu (CF) d'une heure

Les escaliers auront toutes les parois de degré coupe-feu (CF) une heure

Les blocs-portes palières desservant les logements seront pare-feu (PF) 1/4 heure

Les revêtements des parois verticales, des rampants et des plafonds de la cage d'escalier seront classés M0

Les revêtements des magasins seront classés M1 pour les plafonds, M2 pour les parois verticales et M4 pour les sols

Les marches, volées et paliers des escaliers seront réalisés en matériaux incombustibles

Les revêtements des marches et contremarches seront classés M3

Les revêtements extérieurs des façades seront classés M3 aux étages et M2 en rez-de-chaussée

Les magasins et les bureaux seront équipés d'alarmes de type 4

Ext Extincteur à eau pulvérisée de 6 litres

CO2 Extincteur au dioxyde de carbone

BAES Bloc autonome d'éclairage de sécurité

DCM Dispositif de Commande Manuelle du Détecteur Autonome Déclencheur (DAD)

SOUPENTE
 Surface couverte = 150,00 m²
 Surface utile du logement du concierge = 40,00 m²

ROYAUME DU MAROC
 Wilaya de la Région Casablanca - Settat
 Province de Médiouna
 Commune Urbaine de Médiouna

OPERATION "MEDIOUNA HILLS"
 CONSTRUCTION D'UN GROUPEMENT D'HABITATIONS EN R+3/SOUS-SOL
 CREATION D'UNE GALERIE COMMERCIALE AU RDC
 Angle Avenue Allal Ben Abdellah, Médiouna

Référence foncière Titre foncier N° 158 306/12 **Zonage du PA** Zone B, secteur B3

Maître d'Ouvrage Société AL OMRANE CASABLANCA SETTAT SA
 Bd Raphael, 20100 Casablanca

Architecte auteur de l'œuvre Mohamed Essaïd BENKIRAN
 Architecte DPLG - Urbaniste
 Autorisation du SGG N° 484
 Espace Commons, 179, bd de la Résistance
 20250 Casablanca

Cachet et signature
 23 octobre 2023

Planche N°	4	DAC	Soupente
Version N°	2.4		
Index des plans	Echelles	Index des plans	Echelles
Soupente	1/100		
Légende de sécurité incendie			

Cadre réservé à l'administration

RAPPELS JURIDIQUES IMPORTANTS

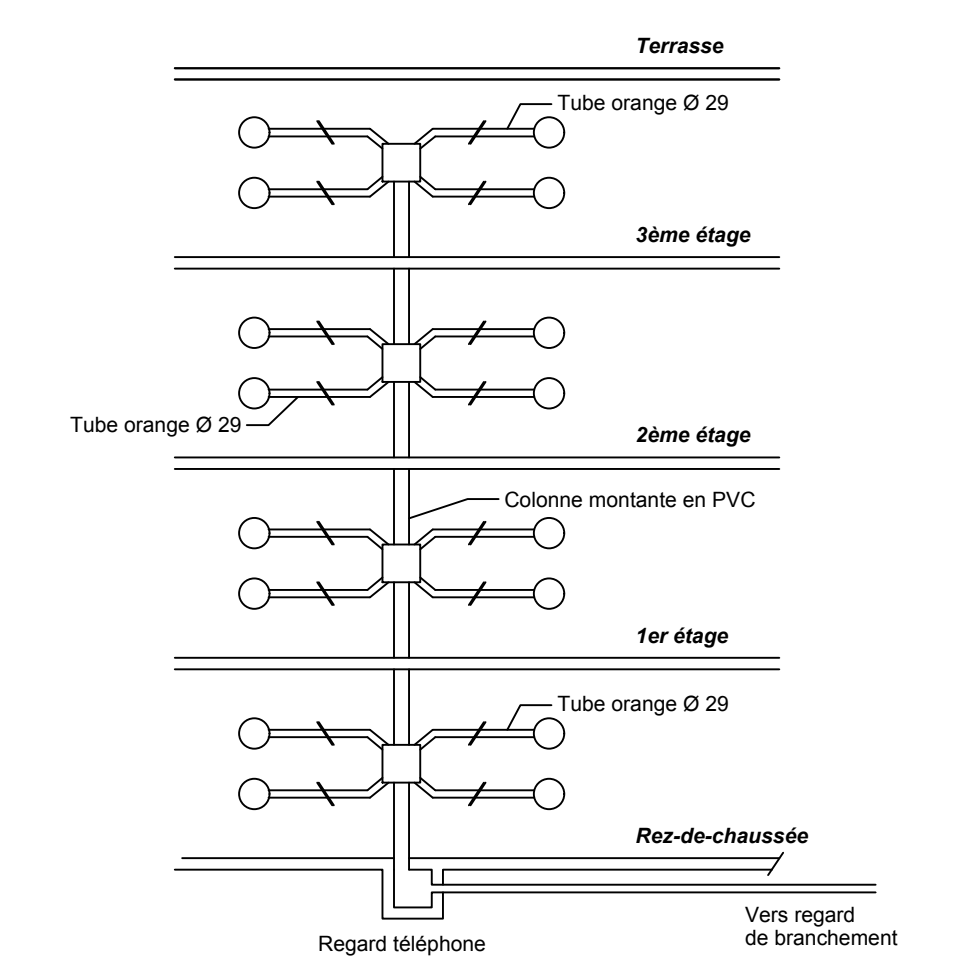
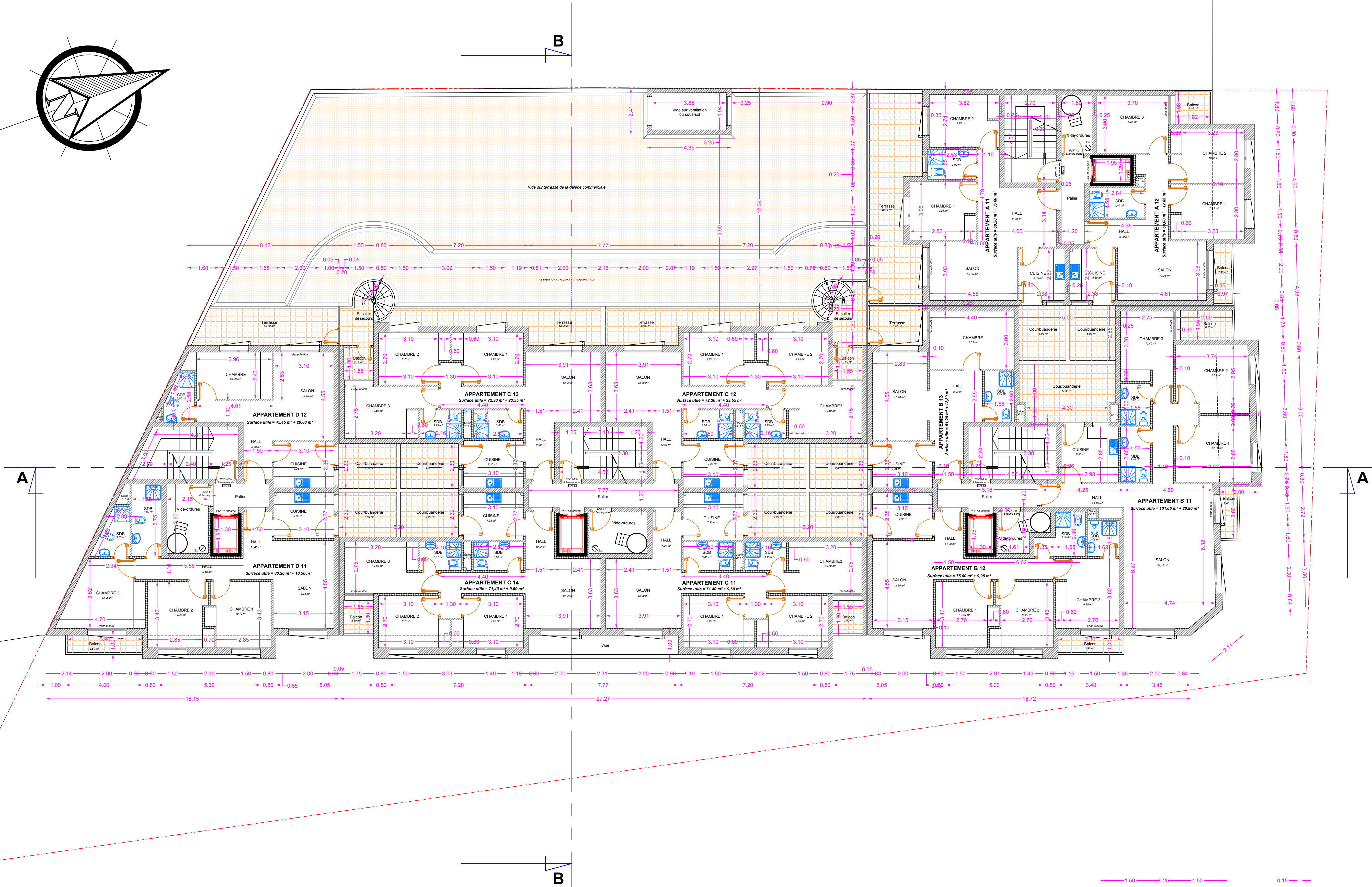
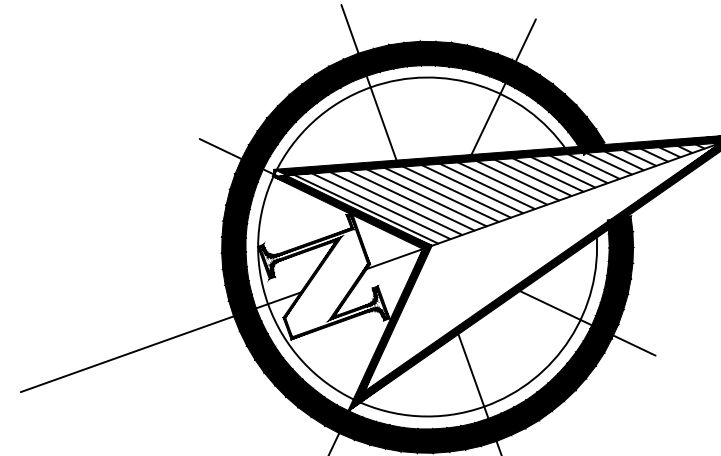
1. Le présent rapport préliminaire est une œuvre architecturale protégée par le droit d'auteur N° 1-05-192 du 15 septembre 1927 (14 février 2006) portant promulgation de la loi N° 24-05 modifiant et complétant la loi N° 2-00 relative aux droits d'auteur et droits voisins (BOC N° 4630 du 2 mars 2006).

Dans tous les cas de figure, les droits d'auteur sont réservés par l'architecte auteur de l'œuvre.

Limitation de droit d'usage: le présent rapport préliminaire est destiné à être utilisé dans le cadre d'une procédure d'instruction administrative auprès des organismes publics habilités, le maître d'ouvrage n'est pas autorisé à l'utiliser comme support public à caractère commercial ou comme tout document d'évaluation des travaux.

2. Le recours à des logiciels spécialisés est obligatoire conformément aux lois et règlements en vigueur.

3. Le maître d'ouvrage est tenu d'inviter l'architecte par lettre recommandée 15 jours avant la date prévue pour l'ouverture du chantier.

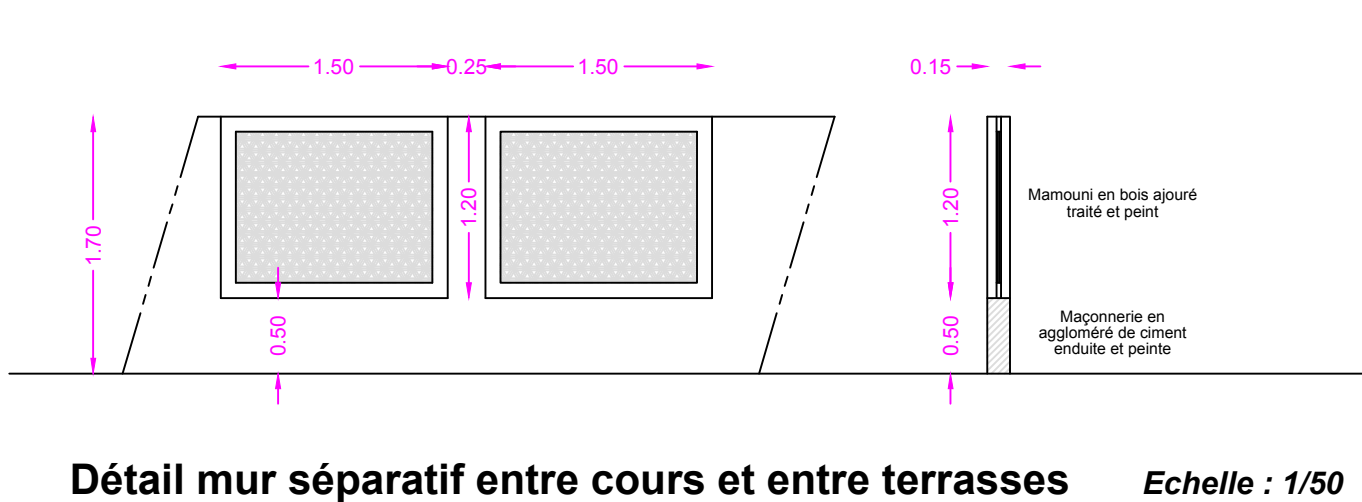


Détail colonne montante

Légende de sécurité incendie

- Notice N° 09052023/Jidar
Classement des logements : BH d'habitation collective 2ème famille
 Les éléments porteurs verticaux auront un degré de stabilité au feu (SF) d'une heure
 Les planchers auront un degré coupe-feu (CF) d'une heure
 Les parois verticales des enveloppes des logements auront un degré coupe-feu (CF) d'une 1/2 heure
 Les parois entre magasins auront un degré coupe-feu (CF) d'une heure
 Les escaliers auront toutes les parois de degré coupe-feu (CF) une heure
 Les blocs-portes palières desservant les logements seront pare-feu (PF) 1/4 heure
 Les revêtements des parois verticales, des rampants et des plafonds de la cage d'escalier seront classés M0
 Les revêtements des magasins seront classés M1 pour les plafonds, M2 pour les parois verticales et M4 pour les sols
 Les marches, volées et paliers des escaliers seront réalisés en matériaux incombustibles
 Les revêtements des marches et contremarches seront classés M3
 Les revêtements extérieurs des façades seront classés M3 aux étages et M2 en rez-de-chaussée
 Les magasins et les bureaux seront équipés d'alarmes de type 4
 Ext Extincteur à eau pulvérisée de 6 litres
 BAES Bloc autonome d'éclairage de sécurité

ETAGE 1
 Surface couverte = 1 100,00 m²



Détail mur séparatif entre cours et entre terrasses Echelle : 1/50

ROYAUME DU MAROC
 Wilaya de la Région Casablanca - Settat
 Province de Médiouna
 Commune Urbaine de Médiouna

OPERATION "MEDIOUNA HILLS"
CONSTRUCTION D'UN GROUPEMENT D'HABITATIONS EN R+3/SOUS-SOL
CREATION D'UNE GALERIE COMMERCIALE AU RDC
 Angle Avenue Allal Ben Abdellah, Médiouna

Référence foncière	Titre foncier N° 158 306/12	Zonage du PA	Zone B, secteur B3
--------------------	-----------------------------	--------------	--------------------

Maître d'Ouvrage	Société AL OMRANE CASABLANCA SETTAT SA Bd Raphael, 20100 Casablanca		Cachet et signature

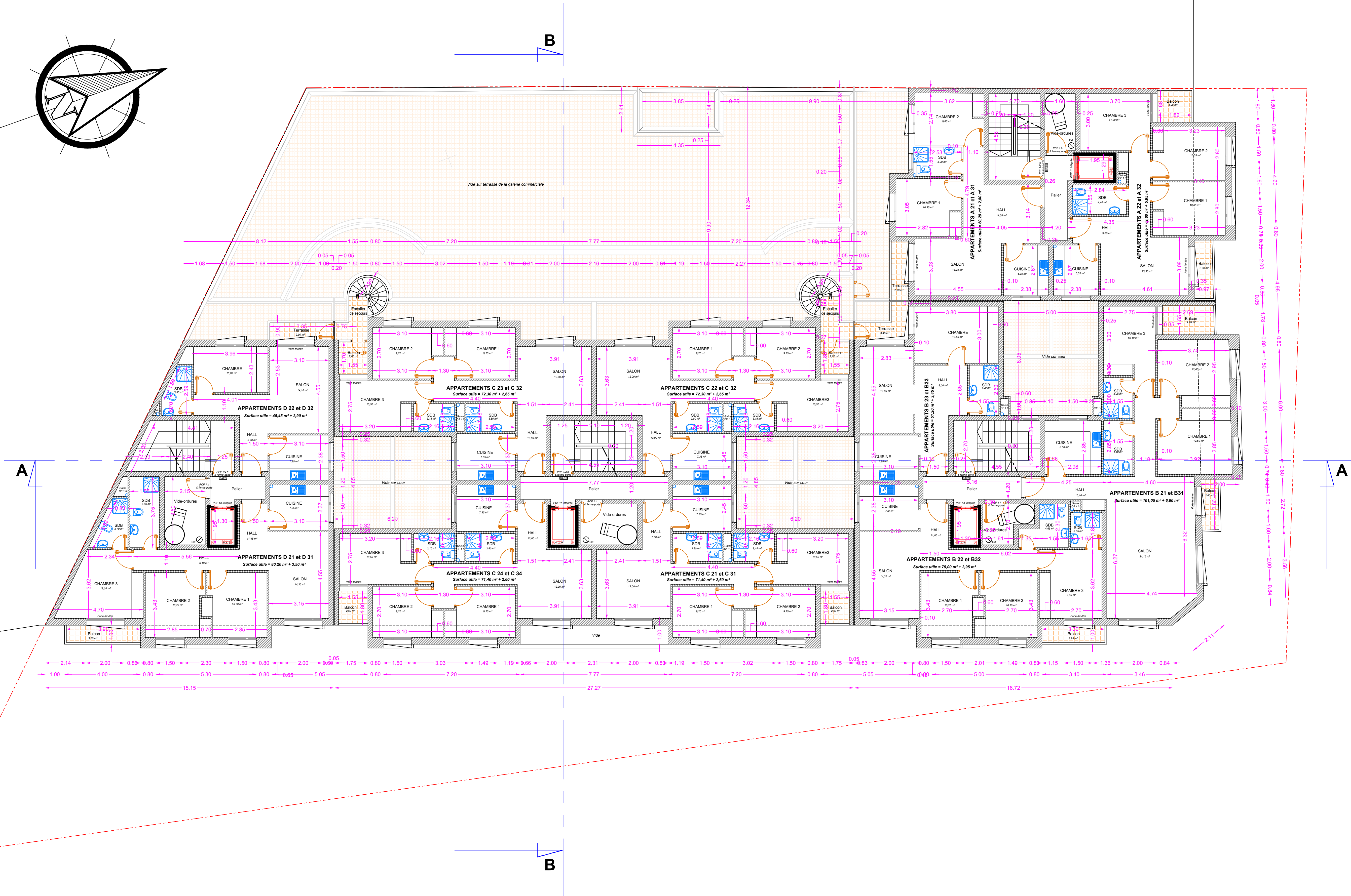
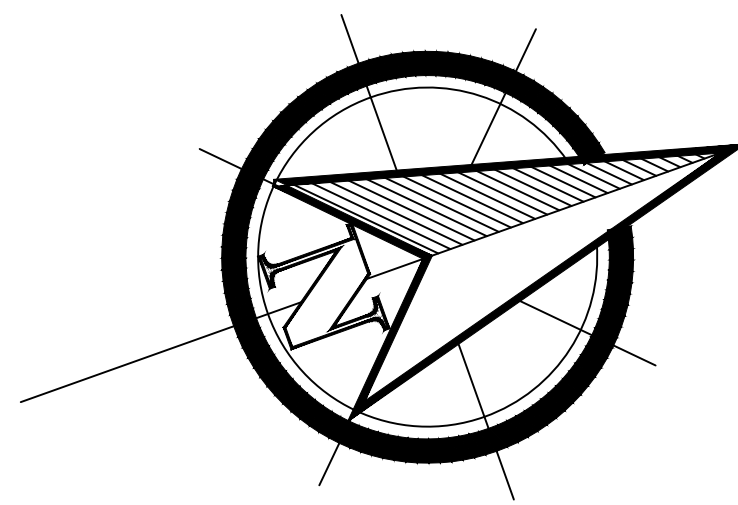
Architecte auteur de l'œuvre	Mohamed Essaïd BENKIRAN Architecte DPLG - Urbaniste Autorisation du SGG N° 484 Espace Commons, 179, bd de la Résistance 20250 Casablanca		23 octobre 2023

Planche N°	5	DAC	1er étage
Version N°	2.4		

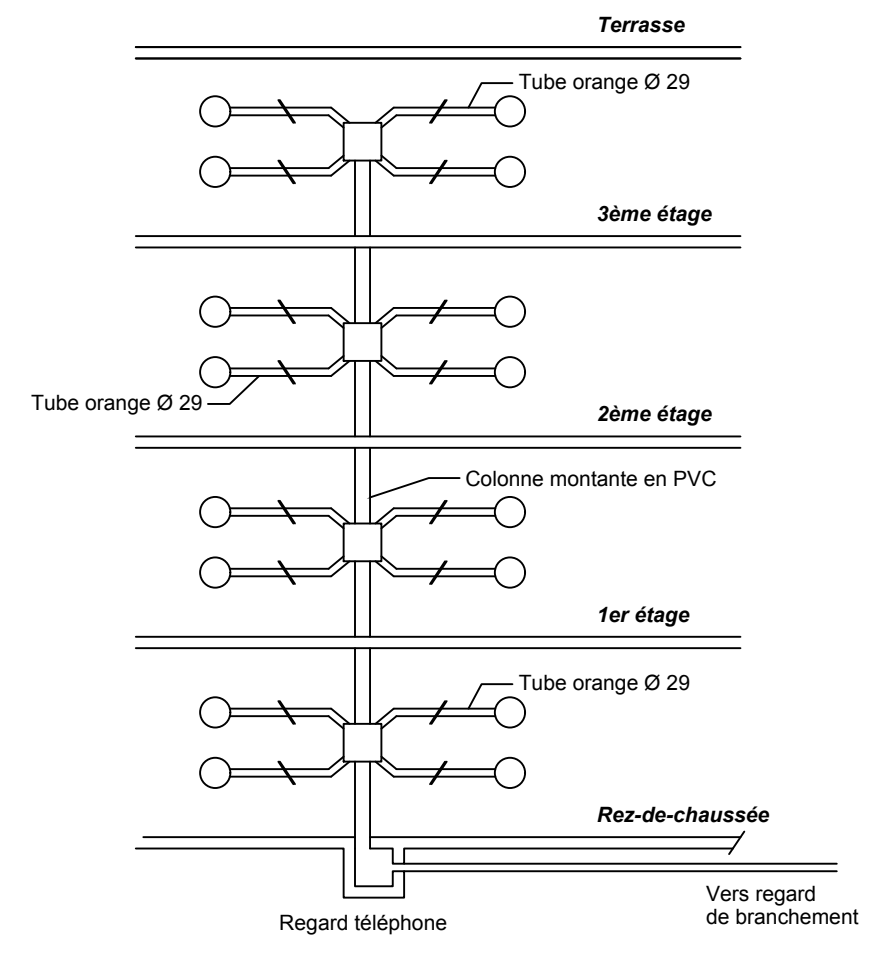
Index des plans	Echelles	Index des plans	Echelles
1er étage	1/100		
Détail mur séparatif entre cours et entre terrasses	1/50		
Détail colonne montante			
Légende de sécurité incendie			

Cadre réservé à l'administration

RAPPEL DES AJUSTEMENTS IMPORTANTS
 1. Le présent rapport préliminaire est une œuvre architecturale protégée par le décret N° 1-05-192 du 15 septembre 2005 portant promulgation de la loi N° 34-05 modifiant et complétant la loi N° 2-00 relative aux droits d'auteur et droits voisins (BOC N° 4680 du 22 novembre 2005).
 Dans tous les cas de figure, les droits d'auteur sont réservés par l'architecte auteur de l'œuvre.
 L'éditeur de cet ouvrage ne prend aucun engagement en matière de responsabilité administrative, pénale ou civile, ni en matière de responsabilité professionnelle, ni en matière de responsabilité civile.
 2. Le recours à des logiciels spécialisés est obligatoire conformément aux lois et règlements en vigueur.
 3. Le maître d'ouvrage est tenu d'inscrire l'architecte par lettre recommandée 12 jours avant la date prévue pour l'ouverture du chantier.



ETAGES 2 et 3
Surface couverte par étage = 1 100,00 m²



Détail colonne montante

Légende de sécurité incendie

- Notice N° 09052023/Jidar
Classement des logements : BH d'habitation collective 2ème famille
- Les éléments porteurs verticaux auront un degré de stabilité au feu (SF) d'une heure
 - Les planchers auront un degré coupe-feu (CF) d'une heure
 - Les parois verticales des enveloppes des logements auront un degré coupe-feu (CF) d'une 1/2 heure
 - Les parois entre magasins auront un degré coupe-feu (CF) d'une heure
 - Les escaliers auront toutes les parois de degré coupe-feu (CF) une heure
 - Les blocs-portes palières desservant les logements seront pare-feu (PF) 1/4 heure
 - Les revêtements des parois verticales, des rampants et des plafonds de la cage d'escalier seront classés M0
 - Les revêtements des magasins seront classés M1 pour les plafonds, M2 pour les parois verticales et M4 pour les sols
 - Les marches, volées et paliers des escaliers seront réalisés en matériaux incombustibles
 - Les revêtements des marches et contremarches seront classés M3
 - Les revêtements extérieurs des façades seront classés M3 aux étages et M2 en rez-de-chaussée
 - Les magasins et les bureaux seront équipés d'alarmes de type 4
- Ext Extincteur à eau pulvérisée de 6 litres
BAES Bloc autonome d'éclairage de sécurité

ROYAUME DU MAROC
Wilaya de la Région Casablanca - Settat
Province de Médiouna
Commune Urbaine de Médiouna

OPERATION "MEDIOUNA HILLS"
CONSTRUCTION D'UN GROUPEMENT D'HABITATIONS EN R+3/SOUS-SOL
CREATION D'UNE GALERIE COMMERCIALE AU RDC
Angle Avenue Allal Ben Abdellah, Médiouna

Référence foncière Titre foncier N° 158 306/12 Zonage du PA Zone B, secteur B3

Maître d'Ouvrage Société AL OMRANE CASABLANCA SETTAT SA
Bd Raphael, 20100 Casablanca

Architecte auteur de l'œuvre Mohamed Essaïd BENKIRAN
Architecte DPLG - Urbaniste
Autorisation du SGG N° 484
Espace Commons, 179, bd de la Résistance
20250 Casablanca

Cachet et signature
23 octobre 2023

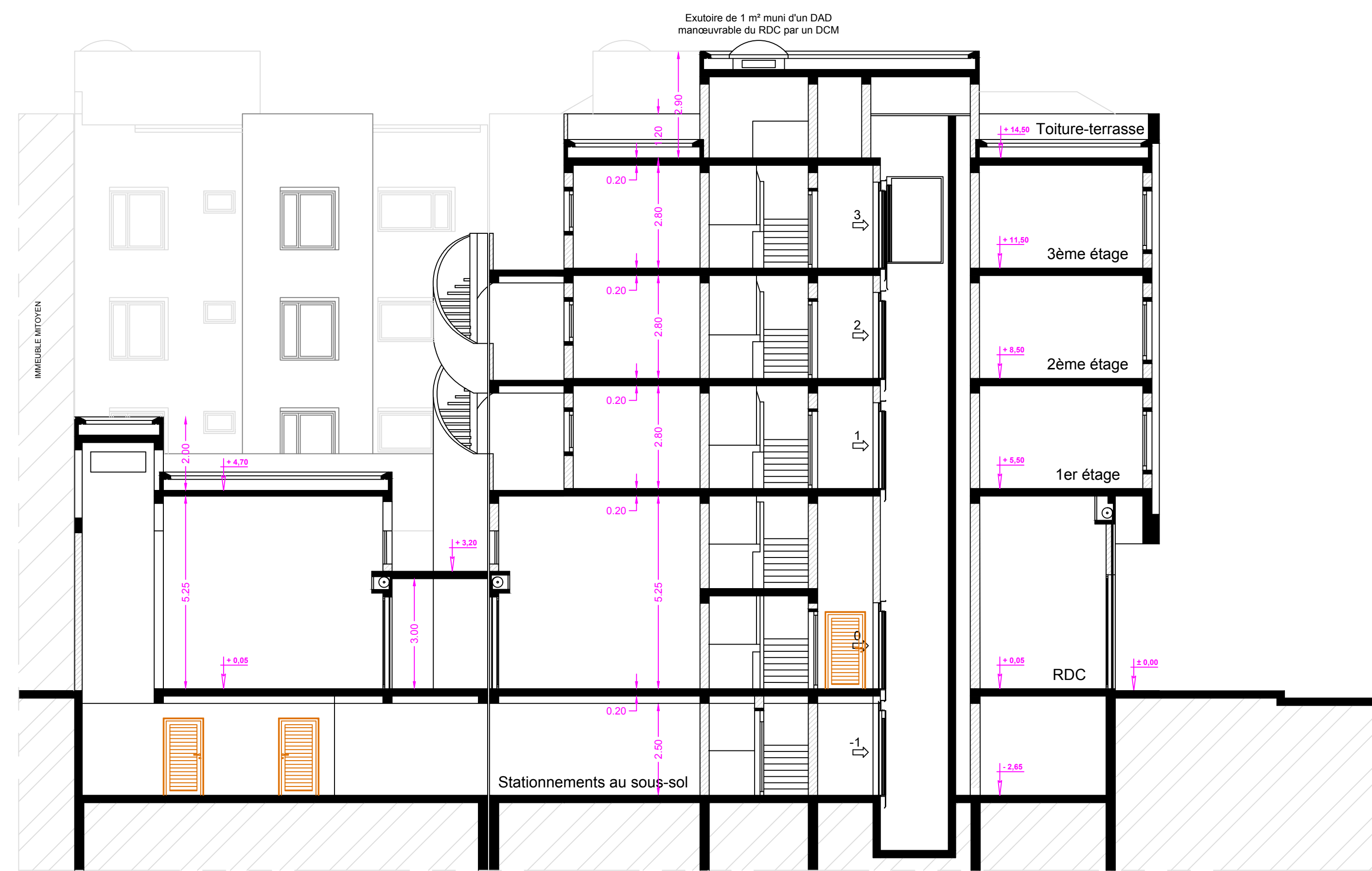
Planche N°	6	DAC	2ème et 3ème étage
Version N°	2.4		

Index des plans	Echelles	Index des plans	Echelles
2ème et 3ème étage	1/100		
Détail colonne montante			
Légende de sécurité incendie			

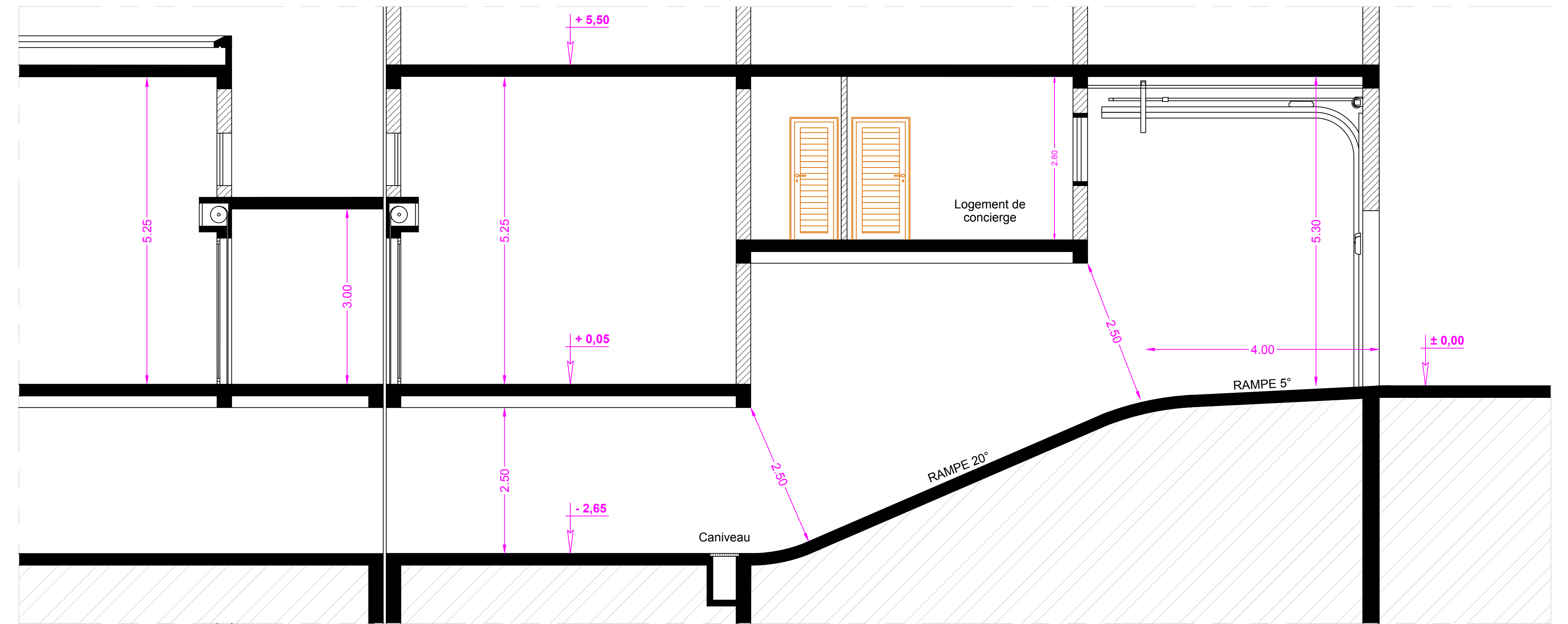
Cadre réservé à l'administration

RAPPELS JURIDIQUES IMPORTANTS

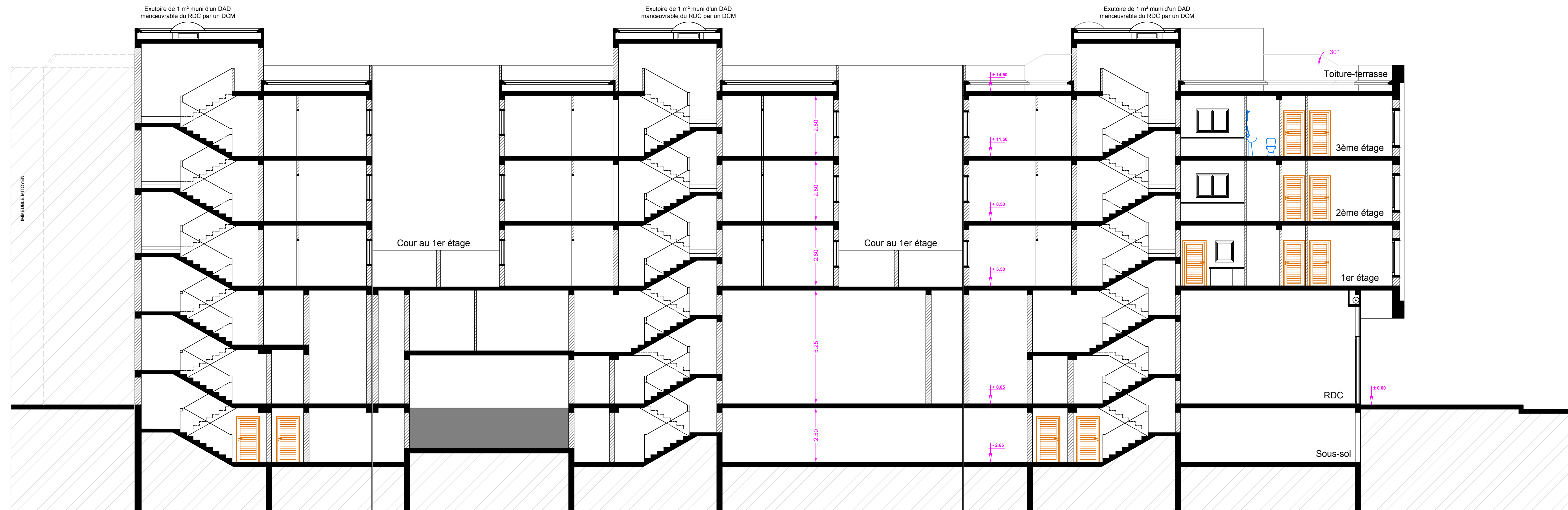
- Le présent support graphique est une œuvre artistique protégée par le droit d'auteur (N° 1-05-192 du 15 septembre 1977 (14 février 2006) portant promulgation de la loi N° 34-05 modifiant et complétant la loi N° 2-00 relative aux droits d'auteur et droits voisins (BOC N° 4630 du 2 mars 2006).
- Dans tous les cas de figure, les droits d'auteur sont réservés par l'architecte auteur de l'œuvre.
- Limitation de droit d'usage: le présent support graphique est destiné à être utilisé dans une procédure d'instruction administrative auprès des organismes publics habilités, le maître d'ouvrage n'étant pas autorisé à l'utiliser comme support public à caractère commercial ou comme tout document d'évaluation des travaux.
- Le recours à des logiciels spécialisés est obligatoire conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Le maître d'ouvrage est tenu d'avertir l'architecte par lettre recommandée 15 jours avant la date prévue pour l'ouverture du chantier.



FACADE SUD-EST / COUPE B-B



COUPE SUR RAMPE Echelle : 1/50



COUPE A-A

COUPES

ROYAUME DU MAROC
Wilaya de la Région Casablanca - Settat
Province de Médiouna
Commune Urbaine de Médiouna

OPERATION "MEDIOUNA HILLS"
CONSTRUCTION D'UN GROUPEMENT D'HABITATIONS EN R+3/SOUS-SOL
CREATION D'UNE GALERIE COMMERCIALE AU RDC

Référence foncière Titre foncier N° 158 306/12 Zonage du PA Zone B, secteur B3

Maitre d'Ouvrage Société AL OMRANE CASABLANCA SETTAT SA
Bd Raphael, 20100 Casablanca

Architecte auteur de l'œuvre Archimed architectes & urbanistes
Mohamed Essaid BENKIRAN Architecte DPLG - Urbaniste
Autorisation du SGG N° 484
Espace Commons, 179, bd de la Résistance
20250 Casablanca

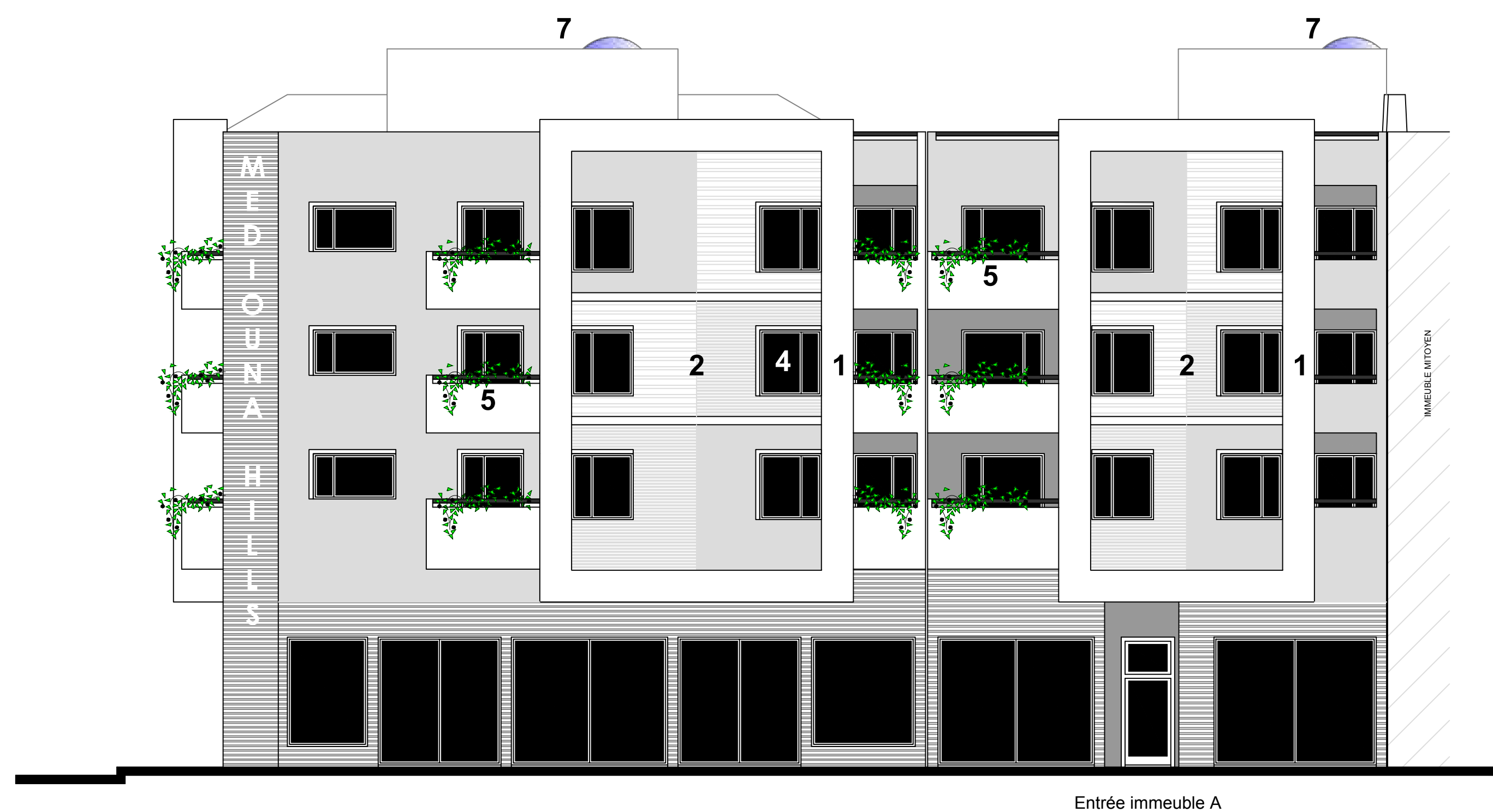
Cachet et signature
23 octobre 2023

Planche N° 7 DAC Coupes
Version N° 2.4

Index des plans	Echelles	Index des plans	Echelles
Coupe A-A	1/100		
Coupe B-B	1/100		
Coupe sur rampe	1/50		

Cadre réservé à l'administration

RAPPEL DES AJUSTEMENTS IMPORTANTS
1. Le présent rapport préliminaire est une œuvre architecturale protégée par le décret N° 1-05-102 du 15 septembre 2005 portant promulgation de la loi N° 34-05 modifiant et complétant la loi N° 2-00 relative aux droits d'auteur et droits voisins (R.D.V.) du 27 mars 2000.
Dans tous les cas de figure, les droits d'auteur sont réservés par l'architecte auteur de l'œuvre.
L'éditeur de plan d'usage, le présent rapport préliminaire est destiné à être l'objet d'une procédure d'instruction administrative auprès des organismes publics habilités, le maître d'ouvrage n'est pas autorisé à publier, sous aucun prétexte, le contenu de ce document sans l'autorisation écrite de l'architecte.
2. Le recours à des logiciels spécialisés en matière de conception architecturale est autorisé.
3. Le maître d'ouvrage est tenu d'inviter l'architecte par lettre recommandée 15 jours avant la date prévue pour l'ouverture du chantier.



Légende de traitement des façades

- 1 - Enduit lisse blanc
- 2 - Enduits en 3 textures de couleurs claires
- 3 - Menuiserie aluminium
- 4 - Double vitrage
- 5 - Garde-corps métallique
- 6 - Porte de garage ajourée
- 7 - Skydôme



FACADE NORD-EST

IMAGE DE SYNTHESE



FACADE SUD-OUEST

FACADES

Surface totale de la façade SO = 960 m²
 Surface des encorbellements fermés SO = 320 m²

Surface totale de la façade NE = 440 m²
 Surface des encorbellements fermés NE = 160 m²

ROYAUME DU MAROC Wilaya de la Région Casablanca - Settat Province de Médiouna Commune Urbaine de Médiouna			
OPERATION "MEDIOUNA HILLS" CONSTRUCTION D'UN GROUPEMENT D'HABITATIONS EN R+3/SOUS-SOL CREATION D'UNE GALERIE COMMERCIALE AU RDC Angle Avenue Allal Ben Abdellah, Médiouna			
Référence foncière	Titre foncier N° 158 306/12	Zonage du PA	Zone B, secteur B3
Maître d'Ouvrage	Société AL OMRANE CASABLANCA SETTAT SA Bd Raphael, 20100 Casablanca		
Architecte auteur de l'œuvre		Mohamed Essaid BENKIRAN Architecte DPLG - Urbaniste Autorisation du SGG N° 484 Espace Commons, 179, bd de la Résistance 20250 Casablanca	Cachet et signature 23 octobre 2023
Planche N°	8	DAC	Façades
Version N°	2.4		
Index des plans	Echelles	Index des plans	Echelles
Façade sud-ouest	1/100		
Façade nord-est	1/100		
Images de synthèse			

Cadre réservé à l'administration

RAPPEL DES JURIDIQUES IMPORTANTS
 1. Le présent rapport préliminaire est une œuvre artistique protégée par le droit d'auteur N° 1-05-192 du 15 septembre 2000 portant promulgation de la loi N° 24-03 modifiant et complétant la loi N° 2-00 relative aux droits d'auteur et droits voisins (BOC N° 4630 du 27 mai 2000).
 Dans tous les cas de figure, les droits d'auteur sont réservés par l'architecte auteur de l'œuvre.
 L'éditeur de tout ouvrage, le présent rapport préliminaire est destiné à être l'objet d'une procédure d'autorisation administrative auprès des organismes publics habilités, le maître d'ouvrage n'est pas autorisé à publier, sans autorisation écrite, le présent rapport préliminaire ou toute partie de son contenu.
 2. Le recours à des logiciels spécialisés est obligatoire conformément aux lois et règlements en vigueur.
 3. Le maître d'ouvrage est tenu d'assurer l'architecte par lettre recommandée 15 jours avant la date prévue pour l'ouverture du chantier.